

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-06

L'an deux mille vingt cinq à 13h30

Le 10 janvier, à Charleville

Lors de sa réunion du 7 janvier 2025, le comité syndical a constaté un défaut de quorum.
Une seconde convocation a été envoyée pour organiser une seconde réunion.

Date de convocation	7 janvier 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	6 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Jean François GOSSET
M. Bernard DEKENS
M Emmanuel BAUDART

M. André LIEBEAUX
M. Michel NORMAND
Mme Pascale GAILLOT

Objet de la délibération :

**DEMANDE DE SUBVENTION - PAPI 3 - CAPITALISER,
CENTRALISER ET VALORISER LES DONNEES EXISTANTES**

Résultat du vote
Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-06

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTION - PAPI 3 - CAPITALISER, CENTRALISER ET VALORISER LES DONNEES EXISTANTES

L'EPAMA a la charge de développer la culture du risque en partageant ses connaissances, en capitalisant et en valorisant les données existantes avec les structures gemapiennes et la population.

Pour ce faire, l'établissement a mis en place un géoportail rendant ces données accessibles aux différents acteurs du risque inondation (population, urbanistes, élus, etc...).

Ce poste de dépense correspond à l'alimentation du site par l'EPAMA.

Le coût prévisionnel total de ce projet est estimé à 12 000€, réparti sur six années.

Pour l'année 2025, le PAPI a programmé un coût de 2 000€.

Le Plan de financement inscrit au PAPI Meuse est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Capitaliser, centraliser et valoriser les données existantes	2 000,00 €	Agence de l'eau (50%)	1 000,00 €
		EPAMA (50%)	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES	2 000,00 €	TOTAL RECETTES	2 000,00 €

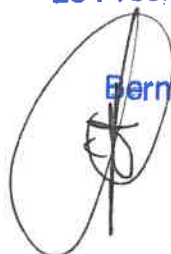
Après avis du Bureau Syndical,

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau
- **AUTORISE** le Président à engager les fonds nécessaires à la réalisation de cette opération
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce projet

Le Président de l'EPAMA



Bernard DEKENS